

	Code du dispositif : OS1 – M4 – 24EQU06					
	Objectif stratégique : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante					
	Mission : Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performante et valoriser les productions normandes					
	HIPPODROMES ET CENTRES D'ENTRAINEMENTS DE CHEVAUX DE COURSE NORMANDS DE DEMAIN <u>Défi 5 : Faire bénéficier à tous les normands de cette filière d'exception</u>					
Schémas, documents-cadres, cofinancements :	Type d'aide :		Subvention			
	☐ CPER ☐ FEDER	☐ CPIER ☐ FSE +	☐ SRADDET ☐ FEADER	☐ ☐ FEAMPA	☐ ☐	☐ ☐

CONTEXTE / INTRODUCTION

Avec sur son territoire plus de 600 entraîneurs, près de 2000 naissances de Trotteurs Français/an et près de 3000 naissances de Pur-sang/an, ainsi que plus de 7 000 Trotteurs et 900 Pur-sang à l'entraînement, la Normandie est une terre d'excellence pour les courses hippiques.

La Région Normandie souhaite au travers de ce dispositif identifier et accompagner les hippodromes et centres d'entraînement de chevaux de course normands proposant un projet de valorisation de leur site et participant au développement et à l'attractivité de leur territoire, à l'accueil de professionnels souhaitant s'implanter en Normandie, ainsi qu'à l'augmentation de la présence du public sur ces sites et à la visibilité de la filière course.

OBJECTIFS

Dans le cadre de ce dispositif, les objectifs de la Région Normandie sont :

- Objectif 1 : renforcer l'attractivité des territoires au travers des hippodromes et centres d'entraînement normands « Développer des expériences immersives et partenariats culturels pour attirer de nouveaux publics, notamment les jeunes générations et les familles ».
- Objectif 2 : Répondre aux enjeux liés au changement climatique « Réduire l'empreinte carbone des hippodromes par des solutions innovantes (gestion durable

de l'eau, énergies renouvelables, mobilité douce pour les spectateurs) et favoriser la biodiversité sur les sites ».

- Objectif 3 : « Renforcer le rôle des hippodromes et centres d'entraînements comme pôles d'animation économique et touristique en lien avec les acteurs locaux (hébergements, restauration, circuits touristiques) et outil d'attractivité pour des professionnels de la filière ». Encourager des projets liés à l'éducation (visites scolaires, ateliers découverte), au sport et à la culture.

INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

REALISATION	RESULTAT	CONTEXTE
Nombre d'hippodromes soutenus en Normandie	Nombre de journées d'ouverture au public pour les hippodromes soutenus (après réalisation des investissements soutenus)	42 hippodromes en Normandie 300 réunions de courses / an
Nombre d'hippodromes ayant réalisés des investissements permettant de préserver les ressources naturelles	Nb de professionnels accueillis pour les centres d'entraînement Nb de chevaux entraînés	3 centres d'entraînement en Normandie
Nb de centre d'entraînement de chevaux de course		

Exemples d'indicateurs qualitatifs :

- Taux de satisfaction des visiteurs et accroissement du nombre de visiteurs
- Nombre de courses et d'événements hors courses (concerts, salons, animations pédagogiques)
- Nombre de professionnels et de chevaux accueillis sur site
- Réduction des consommations d'eau et d'énergie
- Mentionner explicitement les technologies numériques (billetterie en ligne, applications interactives, data pour la gestion durable).

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Peuvent bénéficier de l'aide :

- les gestionnaires ou propriétaires d'hippodromes,
- les porteurs de projet souhaitant développer un projet d'investissement sur un hippodrome situé en Normandie,
- les centres d'entraînement de chevaux de course

Les sociétés mères que sont Le Trot et France Galop ne sont pas éligibles à ce dispositif

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- **Caractéristique de l'aide**

L'aide est apportée sous forme d'une subvention d'investissement. Sont éligibles les travaux et les acquisitions d'équipements pérennes en lien avec les objectifs du projet. **Dans le cadre des projets de diversification, les investissements doivent également servir aux acteurs de la filière équine.**

- Le taux d'aide régional est défini en fonction de la qualité du projet et de l'implication des autres financeurs. Il est plafonné à 50% du projet.
- Le taux d'aide publique maximum est de 80% (tous financeurs publics confondus).
- **Le plafond de l'aide régionale est de 50 000 € par porteur de projet.**
- Le montant minimum de dépenses éligibles est de 50 000 € (l'objectif du dispositif étant de financer des projets structurants).

- **Les critères d'éligibilité**

- Implication des sociétés mères par le cofinancement du projet ainsi que par le maintien voire le développement du nombre de réunions de courses annuelles.

- **Les critères de sélection**

- Implication financière d'autre(s) collectivité(s) territoriale(s). La contribution substantielle des collectivités au projet doit témoigner de leur engagement et de leur soutien concret à sa réalisation.
- Caractère innovant ou structurant du projet,
- Diversification des activités de l'hippodrome,
- Gestion économe de l'eau, de l'énergie, renaturation des espaces naturels, autres investissements en faveur de l'environnement,
- Adaptation aux impacts du changement climatique,
- Viabilité économique du projet et de son porteur.
- **Communication et marketing territorial** (plan de visibilité, partenariats avec offices de tourisme).

Les porteurs de projet ayant déjà obtenu une aide dans le cadre de ce dispositif ne seront pas prioritaires.

DEPENSES ELIGIBLES/DEPENSES INELIGIBLES

- **Les dépenses éligibles**

L'objectif du dispositif n'est pas uniquement de financer des projets liés aux seuls travaux classiques (pistes, boxes, éclairage), afin d'inclure des projets intégrant des dimensions d'innovation, de transition numérique et de durabilité, contribuant à la modernisation et à la compétitivité des structures. Les projets doivent inclure des dépenses liées à des solutions innovantes, numériques et durables, favorisant la modernisation des infrastructures, la compétitivité des structures et la performance environnementale.

Il est essentiel d'ouvrir la réflexion à des projets intégrant **innovation, numérique et durabilité**, par exemple :

- **Outils de suivi et d'optimisation des consommations d'eau et d'énergie** (capteurs connectés, systèmes intelligents d'irrigation...)
- **Solutions numériques pour la gestion des infrastructures** (logiciels de planification, maintenance prédictive...)
- **Technologies favorisant le bien-être animal et la performance** (capteurs biométriques, monitoring des boxes...)
- **Projets pilotes en économie circulaire** (valorisation des déchets organiques, matériaux recyclés pour aménagements...)

Ces orientations permettent de soutenir la modernisation et la compétitivité des structures tout en répondant aux enjeux environnementaux et technologiques.

- **Les dépenses inéligibles**
 - Les mises aux normes réglementaires,
 - Les équipements de travail du sol,
 - **La réfection, remise en état des bâtiments existants sans amélioration en lien avec les objectifs du dispositif**

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

La demande d'aide est notamment accompagnée des pièces suivantes :

- L'engagement de financement des collectivités territoriales (courrier d'engagement ou délibération).
- L'engagement de la société mère concernée (courrier),
- Les derniers bilans et comptes de résultat.

Procédure d'instruction du dossier :

- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région,
- Une décision d'attribution d'un financement est prise par la Commission Permanente du Conseil Régional,
- Une notification de l'aide sera émise par le Président de Région,
- Une convention est établie entre la Région et le bénéficiaire.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement des subventions régionales en vigueur.

PARTENAIRE(S) DE LA RÉGION *(le cas échéant)*

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 24 juin 2024
Commission Permanente du 26 janvier 2026

Cadre réglementaire : Le règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis; et ses révisions.

LIEN DE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE

<https://monespace-aides.normandie.fr/>

Contacts : Aude CHENAT

Direction / service : Servie économie équine - DARM
Téléphone : 02 31 15 81 35